

# 1<sup>er</sup> Trophée échiquéen de Créteil – Février 2024

## Règlement Intérieur

### Article 1 : Informations générales

Le club d'échecs de Créteil organise son 1<sup>er</sup> Trophée de Créteil les 10 et 11 février 2024 au gymnase Nelson Paillou situé au 14 rue des Sarrazins, 94000 Créteil.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) sous le n° 61983. La Licence A pour la saison en cours à la F.F.E. ou un code FIDE d'une autre Fédération reconnue par la F.I.D.E seront exigés.

Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE standard du mois de mars 2024.

Le tournoi se dispute en 5 rondes. Le nombre de joueurs est limité à 110 participants et participantes.

### Article 2 : Règles du jeu applicable

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE (Chennai, Inde), applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté par l'arbitre sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

### Article 3 : Déroulement du tournoi

Pointage obligatoire samedi 10 février entre 9h00 et 9h45.

Participeront aux tournois, les joueurs ayant pointé dans les délais. Tout joueur inscrit n'ayant pas respecté cette règle sera apparié à la ronde n° 2.

#### 1. Horaires des rondes

##### Samedi 10 Février

- Ronde 1 : 10h00
- Ronde 2 : 13h30
- Ronde 3 : 17h00

##### Dimanche 11 février :

- Ronde 4 : 10h00
- Ronde 5 : 13h30
- Remise des prix à 17h00

#### 2. Cadence de jeu

Chaque joueur dispose de 60 minutes avec un ajout de 30 secondes par coup pour toute la partie.

### 3. Droits d'inscription

30 € adultes | 20 € jeunes de moins de 20 ans avant le 8 février 2024.  
50 € adultes | 40 € jeunes de moins de 20 ans après le 8 février 2024.  
Réduction de 5€ pour les adhérents du club de Créteil.

#### **Pas d'inscription sur place**

#### **Aucun remboursement possible après le 9 Février**

### Article 4 : Appariements et Bye

Les appariements se font au système suisse accéléré suivant le système de haley (règles C.04). Ils sont réalisés avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Seront appariés à la 1re ronde les joueurs et joueuses qui auront réglé leurs droits d'inscriptions et fait contrôler leur licence sur place avant 9h45 le premier jour de la compétition. Le classement pris en compte est le dernier classement FIDE publié. Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

BYE : Pas de Bye autorisé

### Article 5 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 30 minutes après le début de la ronde. On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Exclusion après 2 forfaits.

### Article 6 : Classement et départages

Les deux feuilles de parties originales signées sont à apporter à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent apporter les feuilles.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie (Victoire 1point ; Partie nulle 0,5 point, Perte 0 point).

Les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le Buchholz et enfin la Performance.

Dans le cas où une erreur aurait été commise dans la saisie des résultats, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin de la ronde suivante. Dans le cas contraire, le résultat sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être rectifié.

### Article 7 : Prix – Récompenses

Le premier prix d'un montant de 300 € est garanti. Les prix ne sont pas cumulables; ils sont attribués à la place. La liste des prix sera affichée lors de la 3e ronde.

Chaque joueur ou chaque joueuse recevra le prix le plus important auquel il ou elle a droit, mais en cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité sera le suivant :

- Prix du classement général
- Prix par catégorie Elo si au moins 5 participants
- Prix à la première Féminine

- Prix au 1<sup>er</sup> Vétéran
- Prix au premier Jeune
- Prix au 1<sup>er</sup> Cristolien

Les Joueurs non présents à la remise des prix ne pourront prétendre à aucun prix.

## Article 8 : Rappels

Aucun téléphone ou équipement électronique n'est autorisé dans la salle de jeu. Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs ou d'une des joueuses émet un son (sonnerie, alarme, vibreur), celui-ci ou celle-ci perd immédiatement la partie. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé et éteint dans un sac. Pendant la partie, un joueur ou une joueuse ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur ou une joueuse au trait n'est pas autorisé(e) à quitter la zone de jeu. Toute discussion et lecture suspecte doit être évitée.

Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit à l'organisateur, les joueurs et joueuses autorisent celui-ci à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils pourraient apparaître.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de « blitzer » dans la salle de jeu.

**Engagement** : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée dans la salle) et le code de l'éthique de la FIDE. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

## Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par : Hélène GELIN (Arbitre Open1)

## Article 12 : Jury d'Appel

Le jury d'appel est constitué par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## Article 13 : Accès

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Hélène GELIN

L'Organisateur

Florian AUDINOT

# ANNEXE 1

## CHARTRE DES JOUEURS D'ÉCHECS

### JE RESPECTE LES RÈGLES

- Les règles doivent être appliquées de **bonne foi**.
- Le résultat de la partie doit être acquis **loyalement**.
- Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

### JE RESPECTE L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à la **tricherie**.
- Respecter l'adversaire, c'est **éviter de le déranger**.
- Respecter l'adversaire, c'est veiller à être toujours **poli**.

### JE RESPECTE L'ARBITRE

- L'arbitre dispose de toute **l'autorité** nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- L'arbitre est le **représentant officiel de la F.F.E.** sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur doit **obtempérer** mais il peut déposer un **appel**.

### JE RESPECTE L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit **concourir à la bonne tenue** de la compétition.
- Chaque joueur doit se conformer au **Règlement Intérieur** affiché dans l'aire de jeu.
- Toute réclamation doit être **exprimée en des formes courtoises et correctes**.